

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 107 (1971)

Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Montreux, le 29 octobre 1971
PPZ

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



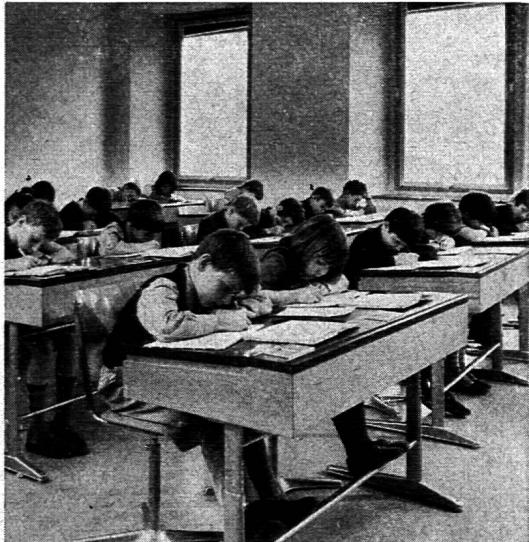
Photo Doris Vogt

Les derniers jeux de l'automne!

Mais qu'est-ce que 700 000 personnes en Suisse peuvent bien avoir en commun ?



**une force au service
des automobilistes**



Le support

**UNI
-
BOY**



représente une aide efficace pour les travaux de copie en calcul, grammaire et lecture. Moins de déformations de la colonne vertébrale, de fatigue des yeux. Meilleure tenue des cahiers grâce à la tenue correcte. Economie de place sur les tables, plus de livres qui tombent par terre. Le modèle 70 est encore plus confortable et silencieux grâce à un dispositif spécial. Prix école fr. 6.— (10 + 1 gratuit).

Demandez la documentation et les avis aux parents chez le distributeur général :

B. Zeugin, matériel scolaire, 4242 Dittingen/BE Tél. (061) 89 68 85.

comité central

Articles 27 et 27 bis

TEXTE PUBLIÉ PAR KOSLO

A Berne, l'assemblée plénière de la conférence des associations suisses d'enseignants (KOSLO), sous la présidence de M. Hans Bäbler, instituteur de Glaris, a pris récemment position face au projet du département fédéral de l'intérieur concernant la nouvelle rédaction des articles 27 et 27bis de la constitution fédérale.

La KOSLO approuve la nécessité d'une coordination optimale des efforts de la Confédération et des cantons en vue du développement de tout l'enseignement en Suisse.

Le récent concordat entre les cantons pour la coordination scolaire, ainsi que la libre initiative des cantons ne doivent pas être entravés dans leur épanouissement.

Dans le projet présenté, deux choses surtout ont été omises : d'une part une délimitation claire des compétences, d'autre part une description nette des domaines de la formation pour toutes les parties du pays.

La KOSLO qui groupe, en vingt associations d'enseignants, soit environ septante mille membres, le corps ensei-

gnant de tous les degrés et de toutes les parties de la Suisse, regrette de ne pas avoir été consultée pour l'élaboration du projet. Elle se déclare disposée à collaborer à la continuation de ce travail.

Objectifs scolaires

Dans l'*«Educateur»* Nº 28 du 1^{er} octobre 1971 nous donnions la liste de nos délégués au «Groupe de réflexion sur les objectifs scolaires». Il nous manquait encore le nom de la déléguée fribourgeoise. Cette désignation étant maintenant intervenue, nous publions ci-dessous la composition complète de cette délégation :

Valais : M. Daniel Gay, professeur.

Genève : M. Rodolphe Grob, instituteur.

Vaud : M. Philippe Vargas, professeur.

Neuchâtel : M. Gérald Bouquet, instituteur.

Jura : M^{lle} Hélène Wüst, professeur.

Fribourg : M^{lle} Jacqueline Pugin, institutrice.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

En cas d'hospitalisation dans clinique privée, l'**assurance complémentaire** viendra parfaire heureusement les prestations statutaires.



Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de l'institution officielle du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

XV^e Congrès annuel de la Société pédagogique vaudoise

Lausanne, le 15 mai 1971, au Palais de Beaulieu.

Le président de l'assemblée, A.-L. Rossier, ouvre la séance à 8 h. 30. Après avoir salué les participants, en particulier les nouveaux collègues, il leur recommande la prudence et la cohésion corporative devant les projets grandioses concernant la nouvelle école vaudoise. Le président approuve, au nom du bureau de l'assemblée, les termes de la lettre ouverte adressée, dans le numéro 15 de l'*« Educateur »*, par le C. C., présidé par A.-G. Leresche, au Conseil d'Etat du canton de Vaud.

Le président remercie les invités qui prouvent par leur présence, leur sympathie à l'égard de notre société. Il salue M. Louis Perrochon, membre d'honneur, M. Pradervand, conseiller d'Etat, M. Mottaz, secrétaire général du DIP, M. Vuillemin, directeur des écoles de Lausanne, M. Barbey, délégué au CREPS, M. Lasserre, président du conseil synodal, M. Maspéro, président de la SPR, MM. les présidents des diverses associations romandes ou cantonales, ainsi que les représentants de la presse. Rossier prie l'assemblée d'excuser l'absence de M. Chevallaz, membre d'honneur, de M. Gavillet, conseiller d'Etat, de M. Chevallaz, syndic, de M. Dind, chef du service secondaire, de M. Perrenoud, directeur de l'ENY, de M. Guignard, directeur par intérim de l'ENL, et de quelques présidents d'associations.

L'assemblée est invitée à se lever pour honorer la mémoire des membres décédés.

I. Assemblée de la Société coopérative caisse de secours et invalidité

Lausanne, le 15 mai 1971, 8 h. 50, au Palais de Beaulieu. L'ordre du jour, qui a paru dans l'*« Educateur »* N° 14 du 30 avril 1971, est adopté après que Rossier ait demandé que les points 6 et 7 soient reportés aux points 8 et 9 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la SPV.

1. **Procès-verbal.** Il a paru dans l'*« Educateur »* N° 31 de l'année dernière. Il est adopté.
2. **Rapport du Conseil d'administration.** Il a paru dans l'*« Educateur »* du 30 avril 1971. Il est adopté.
3. **Rapport des vérificateurs des comptes.** Il a paru dans l'*« Educateur »* N° 14 du 30 avril 1971. Il est adopté.
4. **Budget et cotisation.** Le secrétaire central P. Nicod, présente le budget 1971. Fr. 19 000.— sont à la disposition pour les prestations (aide-statutaire, Caisse de secours, service social, indemnités au décès). La cotisation reste fixée à Fr. 5.— Budget et cotisation sont adoptés.
5. **Propositions individuelles et des sections.** Personne ne demande la parole.

6. **Election.** A l'unanimité, Mlle Monique Klein est désignée pour succéder à Mme Christiane Golay, démissionnaire.

Séance levée à 9 h. 10.

II. Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

Lausanne, le 15 mai 1971, 9 h. 30, au Palais de Beaulieu. Le président donne la parole à M. Maspéro, président de la SPR, de Genève. M. Maspéro se plaît à reconnaître le dynamisme de la SPV et recommande aux enseignants vaudois de résérer bon accueil aux réformes proposées.

M. Perrochon, membre d'honneur, lance ensuite un appel en faveur de collègues malades depuis des années.

Le président de l'assemblée passe ensuite à l'ordre du jour qui a paru dans l'*« Educateur »* N° 14 du 30 avril 1971. Il demande que les points 8 et 9 soient intervertis. L'ordre du jour est adopté.

PROCÈS-VERBAL

Il a paru dans l'*« Educateur »* N° 31 de l'année dernière. Il est adopté.

DISTRIBUTION DES DIPLOMES AUX MEMBRES HONORAIRES

Le président exprime sa reconnaissance aux membres du corps enseignant qui vont bénéficier de la retraite.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Il a paru dans l'*« Educateur »* du 30 avril 1971. Il est adopté.

BUDGET ET COTISATION

La parole est à M. Nicod, secrétaire central. Le budget prévoit :

Recettes	Fr. 200 100.—
Dépenses	Fr. 188 300.—
Bénéfice	Fr. 1 800.—

Cotisation proposée : Fr. 82.—, non compris la cotisation de district, d'un montant de Fr. 3.—.

Le poste « budget et cotisation », qui a reçu un préavis favorable de l'assemblée des délégués, est adopté.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'Assemblée des délégués a eu lieu le 5 mai 1971 à Lausanne. Les délégués appuient la création, à l'intérieur des sections et des associations, de groupes de réflexion chargés de méditer sur les problèmes essentiels que pose la réforme de structure, puis de transmettre le fruit de leur travail à la SPV.

Ils ont appris que la résurrection des conférences de districts est due aux demandes que le C.C. a adressées au DIP.

Ils devront trouver dans les sections des délégués à la SPR qui s'intéressent à la réforme de structure et acceptent de réfléchir à tous les problèmes posés.

Ils ont entendu Petit exhortant tous les membres de la SPV à revoir leurs cotisations d'assurance. Le C.C. a proposé aux délégués que le congrès se réunisse à une date fixe.

Cette proposition est présentée à l'Assemblée générale de la SPV, qui accepte que le congrès s'assemble le dernier samedi de mai, ou le samedi précédent si ce samedi tombe sur la date de Pentecôte, et cela jusqu'à l'introduction de la semaine de cinq jours.

DISCUSSION DU RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL

Ce rapport a paru dans l'*«Educateur»* du 30 avril 1971.

1) Comité central. La parole n'est pas demandée.

2) Secrétariat central. Idem.

3) Activités diverses. Idem.

4) Information des membres et du public. Idem.

5) Relations avec d'autres organisations corporatives. Idem.

6) Caisse de pensions. Reichenbach estime le statu quo insuffisant. Il demande que le C.C. lutte pour l'abaissement de l'âge de la retraite et lutte pour que les maîtres, brevetés vers les années 1940, ne soient pas obligés de prolonger leur temps de service pour compenser les années pendant lesquelles ils ont dû chômer.

7) Formation continue. Authier espère que le nombre et la durée des séances de recyclage de mathématiques varient selon les groupes. Il espère une diminution de l'effectif de nos classes.

8) Défense de la profession et salaires. Mlle Badoux voudrait que la profession de maîtresse enfantine soit revalorisée et demande que l'Assemblée prenne position sur la question suivante : « Le CREPS se propose-t-il de publier prochainement un complément à son projet de réforme de l'enseignement scolaire ? ».

La question est transmise au CC, le président estimant qu'il n'est pas possible de prendre position.

9) Autres activités. La parole n'est pas demandée.

10) Structures de la société. Idem.

11) Réforme de structures de l'Ecole vaudoise. Roud (Lausanne) exprime ses inquiétudes au sujet des conditions matérielles de l'établissement de la réforme : nombre d'élèves, préparation des enseignants, recyclage, difficultés pour les maîtres en fin de carrière, augmentation nécessaire du nombre des maîtres alors que la pénurie est chronique, organisation des classes à niveau, effectif des classes, effort financier de la part du canton et des communes. Pour qu'une réforme aboutisse, il faudra que chacun y mette du sien.

Vivian remercie le comité de sa lettre au Conseil d'Etat. Il préconise une plus grande collaboration entre les autorités et les enseignants. Il voudrait que les autorités cantonales consacrent des crédits suffisants, permettant d'assurer la réussite de la réforme.

Monod pense que la pénurie du personnel enseignant masculin est une hypothèque très lourde pour la réforme.

Cornuz (Lausanne) voudrait que le CC donne davantage de renseignements sur l'année longue. Le CC répondra à Cornuz par la voie de l'*«Educateur»*.

L'Assemblée accepte, à une forte majorité, la résolution suivante : l'Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise, réunie en Congrès ordinaire de prin-

temps, le 15 mai 1971, est convaincue de la nécessité d'une réforme de structure. Elle désire la voir aboutir pleinement. En ce sens elle approuve vivement la lettre écrite au Conseil d'Etat le 21 avril 1971. Elle affirme qu'aucune réforme scolaire ne saurait réussir pleinement sans la participation et l'assentiment du corps enseignant. Elle demande aux autorités cantonales :

- a) de pouvoir collaborer étroitement à la mise sur pied de toutes les expériences visant à éprouver les nouvelles structures ;
- b) de prévoir, en collaboration avec le CC de la SPV, la nouvelle formation du personnel enseignant en même temps que la réforme de structure.

12) Réforme de structures de l'Ecole romande. La parole n'est pas demandée.

13) Activités futures. Idem.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DES SECTIONS

La section du Pays-d'Enhaut estime que la semaine de cinq jours pourrait être appliquée immédiatement dans le cadre des programmes actuels. Cette proposition provoque une discussion aussi nourrie que confuse, à la suite de laquelle l'Assemblée accepte à une forte majorité la résolution suivante :

« Le Congrès du 15 mai 1971 de la Société pédagogique vaudoise se prononce pour l'introduction de la semaine de cinq jours dans le canton ».

Sur la proposition de la section de Lausanne, Fernand Petit est nommé, par acclamation, membre d'honneur de la SPV. Notre association exprime ainsi sa reconnaissance à un collègue qui a rendu de grands services à notre société. F. Petit remercie l'Assemblée dans des termes qui prouvent son éloquence et démontrent la « difficulté à s'exprimer » dont il se plaignait en 1940.

Mme Nicollier, présidente du comité des maîtresses enfantines, prie le CC d'informer le public de l'importance des classes enfantines.

ÉLECTIONS STATUTAIRES AU COMITÉ CENTRAL

L'assemblée enregistre avec regret la démission de Mme Golay. Mlle Monique Klein, qui va lui succéder, est élue à l'unanimité.

ÉLECTION STATUTAIRE DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Le président A.-L. Rossier, le vice-président Frautschi et le secrétaire Schwendi, arrivent au terme de leur mandat. D'autre part, Mlle Klein est nommée au CC. Quatre postes sont à repouvoir.

L'assemblée élit à leur place : Mlle Bissat, Yverdon ; Mlle Mikesch, Le Brassus ; M. R. Ballif, Villeneuve ; M. G. Dubuis, Rossinière.

Le président du CC, A.-G. Leresche, remercie André Rochat et les membres du bureau quittant leur charge, et souhaite la bienvenue aux membres du CC et du bureau.

La séance est levée à 12 h. 15.

Le président :

A. Rossier

Le secrétaire :

J. Schwendi

Le texte intégral des résolutions votées lors du XV^e Congrès a paru dans l'*«Educateur»* No 20 du 11 juin 1971.

Le CC

Effectifs des classes enfantines

Le changement de régime scolaire, les regroupements, l'ouverture de nouvelles classes posent à certaines communes des problèmes d'organisation et d'effectif de leur école enfantine.

En accord avec le Comité de l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines, nous insistons auprès de nos collègues pour qu'elles n'acceptent pas la répartition des élèves qui leur sont confiés en deux groupes, l'un se rendant en classe le matin, l'autre l'après-midi.

D'autre part, ainsi que les y invitait une lettre du chef du Département de l'instruction publique, nous espérons que les autorités communales auront partout pris contact avec le personnel enseignant au moment de préparer la rentrée 1972.

Comité central de la SPV.

Cours de sténographie et de dactylographie

Deux cours, l'un de sténographie et l'autre de dactylographie, seront à nouveau organisés cet hiver à l'intention des maîtres de classes à options. Toutefois, dans la mesure où le nombre des inscriptions et des places disponibles le permettra, ils seront aussi accessibles à d'autres enseignants. Les membres de la SPV désireux de profiter de cette possibilité sont invités à s'inscrire tout de suite et par écrit, au Secrétariat central SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Le secrétaire central.

AVMG

TOURNOI DE HANDBALL

Le 17 novembre 1971, Pavillon des Sports, Comptoir suisse. Inscription jusqu'au 10 novembre 1971, auprès de J.-F. Ceppi, Grand-Rive 5, 1007 Lausanne, tél. (021) 26 03 51

COURS DE HOCKEY SUR GLACE

7 et 14 novembre

Patinoire du vélodrome, de 8 h. à 10 h.

Ce cours, ouvert à tout membre du corps enseignant, est donné par notre collègue spécialiste G. Rochat.

Se munir d'un puck, d'une canne et si possible de jambières. Renseignements et inscriptions auprès de G. Rochat, Bex, téléphone (025) 5 12 04.

SKI SUR GAZON

3 ou 6 novembre

Tour de Gourze, 14 heures.

Découvrez avec nous une des nouveautés de la saison.

Renseignements et inscriptions auprès de L. Diserens, Grand-Rue 89, Morges, téléphone (021) 27 86 55.

Tribune libre

Cette rubrique de l'*«Educateur»* n'est certainement pas la moins lue de notre revue corporative et nous ne pouvons que nous réjouir de cette possibilité offerte à tout un chacun de s'exprimer par ce canal en soumettant certaines idées parfois assez « libres » à l'appréciation de ses collègues.

Ainsi dans le N° 24 du 3 septembre 1971, trouvons-nous

un article intitulé « Harmonisation », signé J.-P. Paquier. Nous n'entrerons pas en lice pour discuter — ou disputer — du bien-fondé des questions soulevées et de la proposition énoncée pour les résoudre.

Notre propos se situe plus précisément au niveau de la « Tribune libre »... que nous aimerais conçue également comme NEUTRE. Expliquons-nous. Faire paraître un article sous cette rubrique comporte déjà en soi un élément péjoratif. Cette colonne constitue souvent un handicap sur le tremplin des idées, alors qu'un « papier » passe beaucoup plus facilement dans n'importe quelle autre. Alors pourquoi le charger, en exergue, d'une dédicace qui d'emblée oriente le lecteur vers un jugement négatif ?

Nous demandons donc s'il ne serait pas judicieux que l'on puisse accéder à cette tribune sans risquer la cravache au premier essai. Que l'*«Educateur»* reste donc hors du champ de courses. Nous comptons, dans les rangs, assez de collègues chevronnés pour disqualifier un concurrent qui, éventuellement, n'observerait pas les règles de rigueur.

Qu'en pense notre bulletinier ? Pour une fois, j'attends son commentaire ou son verdict.

Comme notre nouvel éditorialiste demande la participation active, je me suis senti encouragé à émettre cette opinion qui, si elle était reçue, stimulerait d'autres collègues à exprimer leur pensée, libérés qu'ils seraient de la crainte de se faire remettre en place trop facilement.

*Paul Dubuis
Château-d'Œx.*

Tribune libre

PARADOXE

A Vuарrens, dans un beau village entre Lausanne et Yverdon, un instituteur a été nommé par le Conseil d'Etat en 1969. La loi précise clairement qu'il doit « obligatoirement » être affilié à la Caisse de pensions. Mais cette dernière, toute-puissante, refuse de le laisser cotiser.

Pendant deux ans déjà, l'Etat a profité de ses services, sans lui donner la légitime compensation prévue par le législateur qui amenda en 1951 l'article 28 LCP. Et cette anomalie est illégalement maintenue par un exécutif dont la fonction est... d'assurer l'application des lois !

Que reste-t-il à faire ?

Vous pouvez répondre à :

*Charly Knuchel,
instituteur.
1411 Vuарrens*

Magasin et bureau Beau-Séjour



Transports en Suisse et à l'étranger

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au correspondant :
Jean Mermoud, 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

Assemblée administrative annuelle du 14 octobre 1971

Une assistance nombreuse a répondu à la convocation du comité. En effet, près de 300 personnes se sont retrouvées dans la magnifique salle communale de Thônex, aimablement mise à notre disposition par la Municipalité.

A l'ordre du jour figuraient d'abord la discussion du rapport d'activité du comité, ainsi que le rapport financier de l'année écoulée.

Après l'intervention d'un certain nombre de membres et portant principalement sur le recrutement (études pédagogiques), l'EPSE, la revalorisation et les associations de parents, ces rapports ont été adoptés à l'unanimité (une abstention).

Trente-sept nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Malgré cet apport nouveau la trésorière Liliane Palandella a proposé à l'assemblée une légère augmentation de la cotisation annuelle qui est votée à la majorité des membres présents. Elle passe de 60 fr. à 70 fr. par membre et de 90 fr. à 100 fr. pour la cotisation des couples. En revanche celle des membres en congé (30 fr.) reste inchangée.

L'exposé du président Rodolphe Grob (dont vous trouverez le texte dans le présent numéro) a été très applaudi.

Les membres se sont ensuite prononcés sur la nomination de cinq membres honoraires.

Furent élues par acclamation : Mmes Alice Cullaz, Violette Demont, Andrée Devaud, Hélène Meyer, Josette Voldet.

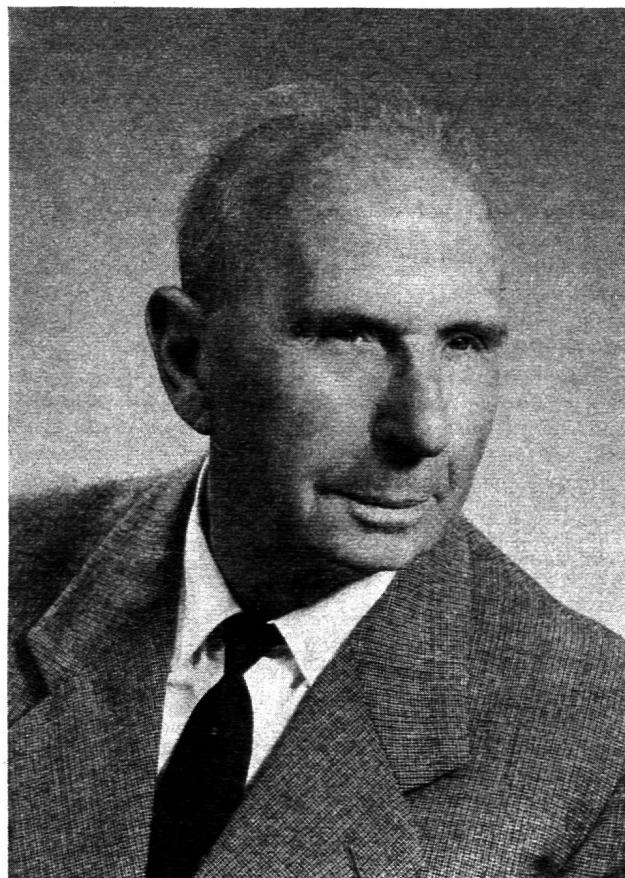
L'assemblée fit une ovation à M. Robert Dottrens que le comité a proposé comme membre d'honneur. Très ému, M. Dottrens a remercié l'assemblée.

ALLOCUTION DE M. DOTTRENS

*Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs,
mes chers collègues,*

Je ne vous cacherai pas l'étonnement et pourquoi ne pas le dire, l'émotion que j'ai éprouvés lorsqu'il y a quelques jours, votre président est venu m'annoncer que vous aviez l'intention de me décerner le titre de membre d'honneur de la SPG, intention que vous avez, tout à l'heure, appuyée par un vote qui me touche aussi.

Etonnement parce que je ne m'attendais pas du tout à une démarche de cette nature. Emotion parce que plus que le titre que vous me donnez, c'est le geste qui m'est précieux. Depuis l'époque lointaine où j'ai été, pendant quatre ans, le secrétaire central de la SPR et où j'ai été chargé d'organiser le Congrès de Genève en 1924, mes relations avec l'Union des instituteurs ont été quasiment inexistantes et parfois même tendues. Un directeur des études pédagogiques qui se double d'un directeur d'école expérimentale n'est pas dans une situation facile ; 25 ans de ce métier me l'ont abondamment prouvé ! Il en est parmi vous une minorité, je pense, qui ont été préparés professionnellement à l'école du Mail et qui ont été dirigés par un patron pas toujours commode et fort exigeant. Je l'étais parce que je supportais cette responsabilité d'avoir à laisser entrer dans l'enseigne-



Notre nouveau membre d'honneur, M. Robert Dottrens.

ment ou à empêcher d'entrer dans l'enseignement des candidats qui pendant 30 à 35 ans seraient responsables, pour la part qui serait la leur, du développement et de la destinée des enfants qui leur seraient confiés. Beaucoup plus nombreux parmi vous sont ceux qui ne m'ont connu que comme professeur. Ils savent comment j'ai défendu les positions qui ont été les miennes depuis le jour très lointain où j'ai été initié à la psychologie par Edouard Claparède et à la sociologie par Guillaume-Léonce Dupraz.

Cette position, qui est de plus en plus ancrée en moi, c'est de constater avec une certaine tristesse et un certain étonnement que le métier d'éducateur, encore aujourd'hui, est le seul qui échappe à la loi du bon sens et de l'intelligence, pour la bonne raison que nous en sommes encore à cette définition de l'éducation que ceux qui m'ont écouté connaissent bien et qui date de 1918 : « Toute éducation consiste en un effort continu pour imposer aux enfants les modes de vie, de penser et d'agir que réclament d'eux la société dans son ensemble et les milieux particuliers dans lesquels ils sont appelés à se développer : former la jeunesse, la mettre sur la forme, la couler dans le même moule ! le résultat : c'est mai 1968 et tout ce qui est arrivé depuis, alors que, si nous voulions tenir compte des enseignements les plus sûrs de la psychologie, nous arriverions à changer fondamentale-

ment ce qui est. Nous donnons encore dans nos écoles la priorité à l'enseignement sur l'éducation : erreur fondamentale pour la bonne raison qu'aujourd'hui l'école n'est plus le seul endroit où les enfants apprennent des connaissances. Ils en acquièrent beaucoup plus au-dehors, pas les mêmes bien sûr, et d'une façon superficielle, mais enfin leurs intérêts ont quitté les salles de classe.

Si vous me permettez une petite anecdote qui va vous amuser, la voici :

Je dirigeais un temps l'école du Grutli. Un jour, en sortant du préau, deux grands escogriffes parlaient de leur maître : « Tu parles d'une « cloche », il n'est pas fichu de reconnaître un « Dakota » d'un « Constellation ». Le maître avait joué son prestige sur son ignorance des marques d'avions !

Aujourd'hui, nous devrions, avec plus de rapidité que ce n'est le cas, nous convaincre que l'école n'est pas là pour faire apprendre ni pour faire réciter, mais pour faire apprendre à apprendre. Il y a plus de 50 ans que Mme Montessori disait : « Ce que les enfants désirent c'est ceci : Maître, apprends-moi à agir seul. »

Il faut que nous développions, chez nos enfants, au fur et à mesure de leur croissance, leurs possibilités afin qu'ils puissent, eux-mêmes, se créer leur propre méthode de travail, correspondant à leurs caractéristiques mentales, de telle sorte qu'ils puissent, lorsque l'école aura pris fin, continuer à se développer, continuer à s'instruire, continuer à enrichir leur savoir et leur savoir-faire, surtout à une époque où l'éducation permanente est devenue une réalité et une nécessité.

Nous nous bornons encore à faire obéir... quand on y arrive ! Faire obéir, c'est-à-dire conduire l'enfant sans aucune espèce de marge, d'initiative, alors que, ce que nous devons faire maintenant, c'est apprendre à se conduire, c'est-à-dire éduquer à la responsabilité, ce qui suppose que, dans nos méthodes de travail, il faut laisser aux enfants une marge de liberté que le maître mesure pour chacun, à la manière dont il est capable de réagir. Sur le terrain de l'éducation, de nos jours, cette formule prend une importance tragique, il s'agit de faire admettre aux jeunes que la liberté, ce n'est pas la latitude de faire ce que l'on veut, c'est l'obligation morale que l'on a de faire ce que l'on doit ! Et ceci implique dans l'attitude du maître et dans l'atmosphère générale de l'école quelque chose qui est infiniment plus important que de savoir ou ne pas savoir accorder un participe passé avec avoir !

Je souhaite que personnellement, et collectivement, vous preniez de plus en plus conscience de ces réalités et que vous puissiez œuvrer avec satisfaction et efficacité pour que notre instruction publique contribue, pour la part qui est la sienne, à préparer dans les années qui viennent les citoyens responsables qui seront appelés à vivre dans une démocratie rénovée digne de ce nom.

Après la désignation des délégués SPR, l'assemblée a procédé à l'élection du nouveau comité.

Voici la liste des élus : Jacques Barbey (prim.), Paul Dunner (prim.), Rodolphe Grob (prim. cl. spéc.), Jean-Pierre Larderaz (prim.), Paul Mathieu (prim.), Jean Mermoud (prim. cl. spéc.), Liliane Palandella (prim.), Josiane Stranieri (prim.), Louis Vaney (prim. cl. spéc.), tous anciens... ainsi que Gertrude Bart (enfant.), Michèle Buob (enfant.), Josiane Charbonnier (prim.), Liliane Reymond (enfant.), Françoise Stutzmann (enfant), Liliane Urben (enfant.)

Pendant le dépouillement, les représentants d'associations amies sont venus apporter le salut de leurs membres.

Il s'agit notamment de M. Maspéro, président de la SPR ;

M. Thioly, président de l'AMSEP ; M. Moser, président du cartel intersyndical.

Le nouveau comité a choisi son président en la personne de Rodolphe Grob. Cette nomination a été vivement applaudie. Cette marque de confiance indique bien à quel point la manière avec laquelle R. Grob mène notre société fait l'unanimité.

Josiane Stranieri conserve la vice-présidence et Gertrude Bart reprend la deuxième vice-présidence, à la place de Christiane Momo, démissionnaire, après deux années d'une activité intense et efficace au service de l'école.

Pour clore, dans une atmosphère détendue, cette assemblée rondement menée, la SPG invitait ses membres à un apéritif auquel assistaient MM. Chavanne, Buensod, Ferrero, Christe et Nussbaum, venus apporter le message des autorités scolaires.

Jean Mermoud.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT SUR LES PROBLÈMES PÉDAGOGIQUES ACTUELS

Nous vivons une époque de bouleversements : tout évolue et le rythme des changements s'accélère chaque jour. C'est là une constatation de fait que personne ne conteste plus.

L'accélération des changements, pourtant, dans nos classes, n'est pas toujours évidente et pour en prendre conscience, il faut parfois un peu de recul. Plongés dans notre activité professionnelle, nous ne voyons souvent pas à quel point notre vie de tous les jours se modifie et nous ne percevons qu'occasionnellement les bouleversements qui pourtant jalonnent les années. Autre constatation, qui sur le plan général, ne semble pas pouvoir être contestée, du moins pour un passé proche, ces modifications du monde pédagogique sont davantage subies que provoquées par les enseignants.

Aussi, malgré les innombrables articles de journaux consacrés à l'enseignement, les déclarations, parfois intempestives, de certains responsables pédagogiques, les émissions de la TV ou de la radio, avons-nous toujours une claire notion de l'évolution à laquelle nous sommes contraints et à laquelle nous ne contribuons que fort modestement ?

Cette immunité aux changements s'explique, bien sûr.

Ainsi peut-on remarquer, ou faire remarquer que toutes les innovations, toutes les réformes, toutes les révolutions ne changeront pas fondamentalement l'enfant.

On pourra évoquer aussi les erreurs, les fausses manœuvres accumulées ces dernières années en matière pédagogique (la généralisation des réglettes Cuisenaire, par exemple) qui rendent beaucoup d'entre nous méfiants à l'égard des modes et gadgets pédagogiques.

On pourra aussi rappeler le harcèlement continu qui est le fait de l'enseignant, sa fatigue nerveuse, son souci lancinant qui le contraignent souvent à centrer toute son attention sur les enfants qui lui sont confiés, à se fermer quelque peu au monde extérieur, à effectuer un choix dans l'information, l'empêchant ainsi d'appréhender pleinement l'évolution effarante du monde en général, de l'enseignement en particulier.

Et pourtant, quel que soit le degré d'imperméabilité de l'enseignant, quel que soit son souci de centrer ses efforts sur l'enfant, de le protéger, quelle que soit sa lassitude à l'égard des nouveautés pédagogiques éphémères, son sentiment d'impuissance, les félures du système éducatif qui est le nôtre, système qu'il faut dès maintenant considérer dans son ensemble, de l'école enfantine à l'université, ces félures

ne peuvent plus lui échapper. Un temps de réflexion est devenu indispensable.

Un effort de réflexion et d'action, parce qu'il y a des injustices, des incohérences, des disproportions, des impasses dont on pouvait s'accommoder, peut-être, il y a 10 ou 20 ans, que l'on pouvait tolérer parce que mal prises en charge par la conscience collective, parce qu'incontrôlables et indéfinissables, qui tout à coup sont devenues inadmissibles.

On ne peut plus les accepter, parce que les moyens de remédier à certaines de ces tares ont été étudiés, éprouvés, appliqués ailleurs, parce que les recherches à caractère scientifique ont permis d'en décortiquer les mécanismes.

La discrimination scolaire, selon le milieu socio-culturel, selon le sexe, la priorité accordée encore au langage écrit au détriment des disciplines dites d'éveil, la sélection pré-maturée et le système d'évaluation du travail qui lui est lié, l'ignorance des motivations actualisées de l'enfant ne sont que quelques thèmes qui ne peuvent plus échapper à notre examen.

Si nous, enseignants, devons maintenant reprendre l'étude de beaucoup de problèmes, nous ne devons cependant pas être seuls à nous sentir préoccupés. Il serait facile, en effet, de nous accuser de tous les maux de l'école. Il serait tentant d'imputer à l'enseignant, et à lui seul, un état de fait dont le contrôle lui a été refusé jusqu'à une époque fort récente.

La réflexion de l'enseignant doit être lucide, et pour cela elle doit commencer par une déculpabilisation.

L'enseignant, l'instituteur surtout, est, en effet, souvent le premier, consciemment ou non, à prendre en charge tout ce qui ne va pas.

Habitué par sa vocation, par son dévouement, par sa formation aussi à endosser tous les maux de son monde, l'instituteur d'hier, peut-être encore celui d'aujourd'hui, n'a pas su voir qu'en s'accusant lui, son enseignement, ses méthodes, sa culture, il s'écrasait et se privait des facultés d'analyse qui lui auraient permis de réagir, de prendre sa part dans la rénovation pédagogique souhaitée.

Il n'a pas toujours su voir qu'il était et qu'il est encore victime d'un système scolaire, d'un système qui veut que les objectifs, les structures, le mode d'orientation des élèves, le contenu même de l'enseignement soient le fait, non pas de la collectivité, mais de quelques spécialistes, souvent plongés davantage dans le monde politique que dans le monde pédagogique. Au seuil d'une période de mutation sans précédent, mutation qu'il s'agira de contrôler, de diriger, d'orienter, il sera nécessaire pour chaque enseignant de faire preuve de lucidité et de volonté. Sa collaboration, son active participation seront indispensables pour que l'école soit enfin et à nouveau un instrument pleinement efficace sur le plan social.

Il ne s'agit pas seulement d'une participation par personnes interposées, le comité des associations professionnelles, celui de la SPG, par exemple ; il s'agit d'une action individuelle permanente.

En effet, de cet immobilisme, voulu peut-être, en tout cas entretenu au cours de ces dernières années par nos conditions de travail, il résulte un certain nombre de décalages, décalages qui sont devenus de plus en plus criants au fur et à mesure qu'évoluait la société.

A tel point que tout le monde entend maintenant contribuer à les réduire. Les autorités scolaires d'abord, qui très longtemps tributaires des exigences du moment, de la conjoncture, se sont donnés les moyens, encore peu fiables d'ailleurs, de la prévoir.

Les parents ensuite, qui poussés par une vulgarisation pédagogique encore balbutiante, pensent pouvoir élaborer

puis imposer de nouvelles formules susceptibles de compenser ce qu'eux ne sont plus en mesure d'assumer.

Les pouvoirs publics qui trop souvent, par souci d'imiter les modèles étrangers, entendent montrer un progressisme de bon aloi sans toutefois tenir compte toujours des contingences locales. C'est pourquoi, les décalages entre les besoins d'un monde en pleine mutation et la réalité actuelle doivent être au premier chef et essentiellement la préoccupation des enseignants.

Qu'il soit handicapé par sa formation, encore considérée comme achevée auprès 2 ou 3 ans d'études, par son statut professionnel qui ne permet que peu de recul, ou pour toute autre raison, l'enseignant ne se doit pas moins à une réflexion intense et un engagement actif.

On peut contester, on peut ne pas être satisfait de telle ou telle réforme. On peut concevoir un enseignement de la math différent de ce que l'on propose actuellement.

On ne peut pas nier l'urgente nécessité d'une refonte complète de l'enseignement du calcul en tant qu'outil pratique.

On peut ne pas approuver les mesures envisagées pour le passage des élèves au C.O. ; on ne peut plus remettre en cause le C.O. en tant que structure théoriquement adaptée, quoique insuffisante, aux besoins d'une vraie démocratisation des études.

On peut ne pas être satisfait, sous sa forme prévisible de l'école romande telle qu'elle se prépare, mais on ne peut pas ne pas approuver l'idée d'une école supra cantonale lorsqu'on constate l'incohérence des systèmes actuels.

La question, dès lors, est de déterminer qui va élaborer l'école de demain.

Il convient d'emblée d'écartier le malentendu lié à ce qui apparaît de plus en plus comme un faux problème, celui de la cogestion ou du droit de décision.

Refuser un engagement corporatif, sous prétexte que la décision finale n'appartient pas aux enseignants, refuser le dialogue tant que ce que abstrairement on appelle la cogestion ne sera pas institué, relève d'un schématisme erroné.

En effet, quelques questions mineures mises à part, il faut maintenant bien l'admettre, les décisions ne se prennent plus ; elles s'imposent.

Elles ne sont que l'aboutissement, la résultante d'une quantité d'interventions et d'actions. Elles sont le dernier maillon d'une longue chaîne d'influences.

Refuser l'engagement pédagogique et corporatif en évitant la stérilité des interventions individuelles ou collectives relève d'une attitude pessimiste dont on peut affirmer qu'elle n'est plus de mise.

Et la meilleure démonstration qu'on puisse en donner est le spectaculaire, quoique encore provisoire, revirement des divers organismes départementaux à propos de la maturité pour les maîtresses enfantines genevoises.

C'est peut-être aussi le meilleur exemple que l'on puisse donner de l'importance et de la force que peut prendre la conviction affirmée d'une minorité nantie d'arguments péremptoires. Arguments irréfutables parce qu'issus d'une étude en profondeur, d'une méthode de travail efficace, d'une documentation sûre. Arguments convaincants parce que développés sans parti pris, sans a priori arbitraires.

Trop souvent la faiblesse des enseignants, et des autres, résulte d'un manque de sérieux dans l'approche d'un problème ou d'un manque de résolution. Trop d'entre nous encore, pensent pouvoir aboutir en proclamant avec passion leurs prises de position, position fragile pourtant parce que ne succédant à aucune étude sérieuse des circonstances et contingences (locales), en raison même de la complexité de la situation.

Plus nombreux, peut-être, sont ceux qui refusent de prendre position en raison d'une étude de la situation jugée a priori trop complexe.

Attendre ainsi que parviennent d'en haut les directives nécessaires pour que l'école soit transformée et adaptée aux besoins du moment, attendre sans être concerné, revient sous une autre forme à renoncer, à s'enfermer toujours davantage dans cette fameuse tour d'ivoire tant reprochée aux enseignants.

Il est bien certain, pourtant, que même en prenant conscience des responsabilités que l'enseignant se doit d'endosser, que même en s'engageant résolument et activement dans le mouvement rénovateur, l'enseignant ne résout pas le problème des moyens, des moyens efficaces.

Des dizaines de questions graves sont actuellement en suspens, des tournants d'une importance capitale s'amorcent.

De la réflexion à l'action, de la discussion en groupe à l'adoption massive d'un principe général, qu'il s'agisse du statut des jardinières d'enfants, des structures et des objectifs de l'école, des plans d'études romands, de la formation, du recrutement du personnel, de la réévaluation des fonctions de l'administration, des associations de parents et de leur place au côté des enseignants, des expériences pédagogiques, de l'éducation permanente, des rapports nouveaux à instaurer entre maîtres et élèves, et peut-être surtout de l'élaboration devenue indispensable d'une déontologie, il y a un cheminement à aménager. Entre l'engagement individuel, la révolte ou le mécontentement, tout simplement l'insatisfaction de chacun, à la détermination d'une politique générale, il y a une procédure nouvelle à trouver qui ne peut être recherchée que dans un contexte d'évolution permanente donc d'éducation permanente.

Une éducation permanente qui soit le fait de tous et non de quelques-uns, qui dépasse largement le cadre du recyclage, qui tienne compte des circonstances particulières, des préoccupations comme des aspirations de chacun.

Des dizaines de questions graves sont, nous l'avons déjà dit, actuellement en suspens.

Toutes demandent étude, recherche, confrontation, discussion. Trop longtemps réservées à quelques spécialistes désignés, ces études fondamentales doivent redevenir la préoccupation des enseignants praticiens avant tout.

Des investissements intellectuels importants doivent être consentis, et surtout, plus que par le passé, organisés. Trop d'efforts se sont révélés stériles, trop d'expériences n'ont connu aucun lendemain, faute d'une information, d'une coordination, d'une organisation.

D'une part, l'autorité scolaire se prévalant de prérogatives en matière de recherche n'a pas toujours su déceler les richesses contenues dans certains élans pédagogiques et a fini, par ses réticences, à les décourager complètement.

D'autre part, les enseignants n'ont pas toujours su tenir compte, dans leur enthousiasme, leur naïveté parfois, des contingences, faisant sombrer, en fin de compte, leurs projets, en suscitant par leur manque de réalisme, des résistances insurmontables.

Il y a des mots qui font peur. Sans doute ont-ils conduit dans d'autres contextes à des abus, des excès incontestables ; nous ne craindrons pas cependant d'affirmer qu'une certaine planification doit maintenant intervenir pour que ne se dispersent plus nos efforts, pour que chacun puisse sauvegarder intérêt et enthousiasme dans le métier.

La planification, dans un contexte d'éducation permanente des enseignants, de recherche, d'expérimentation ne saurait cependant être élaborée sans que soient prévues les conditions générales d'un perfectionnement continu.

Une des tâches les plus importantes qui attendent le comité l'an prochain consistera à négocier avec le Département de l'instruction publique des conditions de travail nouvelles permettant à l'enseignant de se regrouper, de trouver les moyens d'action, de renouveler l'enseignement.

Déjà un document est en main de la Direction de l'enseignement primaire. Ce même document est à l'impression à l'*« Educateur »*. L'assemblée générale du 26 octobre sera en partie consacrée à la discussion des thèses proposées par le comité.

Il sera question de conseils des maîtres, de réunions régulières hors et pendant l'horaire scolaire, d'autonomie des groupes, d'année d'étude de congé... et aussi d'un certain nombre d'obligations nouvelles.

Le document contient surtout, nous semble-t-il, la recherche d'une voie entre la réflexion isolée et l'action collective, d'un chemin permettant de passer de l'individu au groupe.

Les solutions des problèmes actuels ne peuvent, en effet, plus être trouvées par des efforts isolés et le monde de l'instituteur ne peut plus se limiter aux murs de la classe.

Le comité ne peut plus, de son côté, ignorer le capital actuellement inexploité, faute de trouver les liaisons nécessaires, de certaines démarches de groupes. Il ne peut à lui seul, prétendre faire le tour de tous les problèmes ; il ne peut plus, ou ne pourra bientôt plus assumer toutes les charges qui lui sont attribuées.

La mise en action du corps enseignant dans son ensemble ne se fera pas sans l'aménagement, avec l'appui du Département de l'instruction publique, du statut professionnel des enseignants. Or, jamais autant qu'aujourd'hui, les conditions favorables à une rénovation de la fonction enseignante n'ont été réunies. L'importance d'un système d'enseignement efficace (encore faudrait-il se poser la question : efficace en vue de quoi ?) est reconnue par les pouvoirs publics.

Pour la première fois, également, chacun a dû se persuader que l'enseignement dans les petits degrés nécessite pour le moins autant de qualités que l'enseignement dans les degrés supérieurs. Pour la première fois encore, les autorités et les pouvoirs publics envisagent enfin un système éducatif continu, dépassant largement la scolarité obligatoire.

Ils prennent conscience que l'enseignement ne peut plus être limité à la filière : école enfantine - primaire - enseignement secondaire inférieur - écoles du type gymnasial - université, cessant ainsi de valoriser un seul type d'études.

Pour la première fois enfin, se trouvent réunies les conditions matérielles pour une véritable rénovation : le perfectionnement cesse d'être une utopie avec la fin de la pénurie, hantise de ces dernières années. Encore faudra-t-il qu'on ne s'empresse pas prématurément de fermer l'accès à l'enseignement. Par ailleurs, l'année de congé d'étude souhaitée chez nous d'une manière un peu chimérique jusqu'à ces derniers mois, peut être envisagée avec réalisme.

La concurrence inégale jusqu'à présent entre recyclage et perfectionnement autonome peut enfin tourner à l'avantage du second. La revalorisation des maîtres de disciplines spéciales, l'optique nouvelle que l'on peut avoir de leur place dans l'enseignement, devrait permettre un perfectionnement continu sans que soit porté préjudice aux élèves.

Enfin, au niveau des enseignants, les contacts établis avec les associations secondaires ont déjà permis de confronter les conceptions de l'avenir et de constater une convergence d'idées assez remarquable. Il faut maintenant que cessent certaines rivalités dépassées. Les problèmes du C.O. sont les nôtres et inversement les collègues du secondaire doivent prendre en considération nos difficultés.

L'Université ne doit plus seulement nous intéresser en tant que moyen de promotion ou parce qu'elle contribue à notre formation, mais parce qu'elle fait partie, au même titre que le Collège du soir ou de l'Ecole supérieure technique du système d'enseignement global.

Le courant qui relie les enseignants au niveau des comités doit toucher à l'avenir les individus.

Le renforcement de l'union de tous les enseignants doit permettre de mieux résoudre les problèmes de ces chaînes années et d'élaborer un système éducatif cohérent.

Si ce temps doit donc être un temps de prudence, pour éviter que des tournants s'amorcent mal, pour empêcher les solutions de facilité, c'est aussi le temps d'une remise en question fondamentale, œuvre que nous voulons être l'œuvre de tous, qui doit aboutir à la construction, dans l'enthousiasme collectif, d'une école nouvelle permettant d'affronter les temps nouveaux avec sérénité et lucidité. Une école qui ayant répondu en toute conscience aux questions :

quel homme voulons-nous former ?

quel monde préparons-nous ?

ne sera plus aussi dépendante des événements et de la conjoncture, mais saura avec décision préparer le futur.

Nous souhaitons que cette année nous permette, ayant nous semble-t-il quelque peu rattrapé le présent au cours des années passées, d'entrer résolument, avec courage et raison, avec lucidité et enthousiasme, dans le futur.

Nous n'avons d'ailleurs pas le choix. Si nous, enseignants, refusons ou ne trouvons pas les moyens de devancer les événements, d'autres s'en chargeront à notre place et il y aura alors de vraies raisons de cultiver le pessimisme de certains.

Que l'exercice qui commence soit pour chacun l'année de la réflexion, de la prise de conscience et le début de l'action. Les huit assemblées générales prévues, les travaux en commissions doivent, dans le cadre de notre association, être les premières occasions d'une participation massive des enseignants à une rénovation nécessaire de notre école.

Le président

R. Grob.

Votre conseiller technique : **PERROT S.A., BIENNE**

Dépt. Audio-Visuel, rue Neuve 5, tél : (032) 3 67 11

Pour les films courts Super-8 au service de l'enseignement

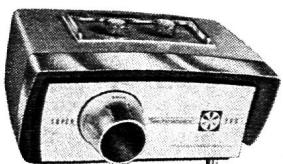
TECHNICOLOR 610
le projecteur pour films courts avec écran incorporé permettant de projeter en lumière ambiante
Fr. 1855.—



Câble pour commande à distance de l'arrêt sur image
Fr. 75.—

TECHNICOLOR 260
pour projection en lumière atténuée.

Avec ou sans arrêt sur image
Fr. 722.— à 914.—



BON
à envoyer à Perrot SA, case postale, 2501 Bielne
Je désire une démonstration (après contact téléphonique). Envoyez-moi une documentation Technicolor. Envoyez-moi le nouveau catalogue de films Super-8

Adresse :

Nº de téléphone :

L'ADMINISTRATION COMMUNALE LAUSANNOISE

Service médical cherche

Rééducateur ou rééducatrice de la psychomotricité

pour remplacer temporairement une collaboratrice en congé jusqu'au 31 mars 1972.

Offres à adresser à la
Direction des Ecoles,
service médical, Montbenon 6
1002 Lausanne, tél. 21 55 81.

imprimerie

Vos Imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Blocage des prix et des salaires

LES PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU VORORT SONT INADÉQUATES ET TROMPEUSES

Extrait de l'éditorial de « Services publics » du 7 octobre 1971, nous publions la très nette prise de position de l'USS face aux propositions fracassantes du président du Vorort de l'industrie suisse. Elle est l'illustration claire d'un problème posé dans le cadre de la restructuration de la SPR, à savoir que nous autres, enseignants, ne saurions nous défendre seuls contre les pressions économiques et politiques desquelles seraient finalement victimes les ouvriers, employés et autres salariés, dont nous faisons partie.

Le comité de l'Union syndicale, réuni en séance ordinaire, s'est félicité de la prompte réaction de son bureau aux propositions de M. Etienne Junod, président du Vorort. Il tient un blocage des salaires assorti d'une augmentation de la durée du travail pour un défi lancé aux travailleurs.

Les syndicats, défenseurs authentiques des salariés, veulent modifier une répartition des revenus qu'ils jugent inéquitable. On ne peut raisonnablement attendre d'eux qu'ils y renoncent. Ces derniers temps, prix et bénéfices ont enflé de manière démesurée. Maintenant que les salaires sont en voie d'ajustement, on propose de les stabiliser ! Certes, on précise qu'ils pourront être adaptés dans les limites de l'accroissement de la productivité. Aujourd'hui, cela ne serait pas même suffisant pour compenser intégralement et partout le renchérissement, de sorte que les travailleurs subiraient une baisse de leurs revenus réels.

Simultanément, les bénéfices de nombre d'entreprises pourraient continuer à augmenter parce que les prix à l'exportation échapperait à la stabilisation. En outre, de légères modifications des produits et emballages permettraient de tourner sans peine le blocage des prix intérieurs. A elle seule, l'annonce de cette mesure inciterait nombre de producteurs à majorer leurs prix à titre préventif.

Par une coïncidence à tout le moins bizarre, on constate que la branche des produits pharmaceutiques, où M. Junod — qui est directeur général de Hoffman-La Roche — joue un rôle de premier plan, a procédé cette année, et juste au moment où le pétard du Vorort a éclaté, à des majorations de prix, pour une bonne part massives. Ce n'est probablement pas un effet du hasard si ce directeur général a choisi pour rendre publiques ses propositions, l'intervalle qui s'est écoulé entre la fin fixée à l'opération : « augmentation des prix » (15 septembre) et le début (24 septembre) des nouvelles négociations salariales dans l'industrie chimique et pharmaceutique. Il est également incontestable que la manœuvre Junod vise également à torpiller le 13^e mois de salaire du personnel fédéral. Notons enfin que les milieux du Vorort n'entendent pas arrêter l'amélioration des salaires seulement : ils visent aussi à freiner celle de toutes les prestations sociales.

Quant au stop des dividendes qui est préconisé, il est sans poids. Ce sont les bénéfices qui sont déterminants. Dans la mesure où la stabilisation des dividendes contribuera à augmenter les bénéfices non distribués, la valeur vénale des actions montera et l'opération sera en fin de compte bénéfique pour leurs détenteurs. Enfin, le blocage des dividendes peut être tourné par des augmentations du capital impliquant la remise, à des conditions avantageuses, de nouveaux titres aux actionnaires. Le capital jouera donc à tous les coups gagnant tandis que les travailleurs joueront perdant.

La proposition de prolonger la durée du travail de 2 à 4 heures par semaine est également un défi lancé aux travailleurs. Sous le régime de la semaine de 5 jours, la journée moyenne de travail étant de 9 heures dans l'industrie, cette mesure est hors de question. Il est d'ailleurs plus que douze qu'elle contribue à accroître la productivité.

Il convient de rappeler que les milieux qui proposent une stabilisation de plein gré des salaires et des prix se sont opposés, au moment décisif, à donner à l'Etat les pouvoirs nécessaires pour combattre efficacement le renchérissement. Les accords privés ne sauraient se substituer à une politique conjoncturelle digne de ce nom. Cette politique est d'ailleurs avant tout l'affaire de l'Etat.

Les syndicats tiennent donc les propositions du Vorort pour inadéquates et trompeuses. Ils les repoussent. L'Union syndicale continuera à agir pour un renforcement des instruments conjoncturels, en particulier pour un meilleur aménagement de la politique fiscale. Des mesures systématiques en matière de loyers et de logement sont de nature à combattre le renchérissement. Aussi l'Union syndicale les tient-elle pour urgentes. Elle appuie pleinement l'effort poursuivi par les fédérations affiliées pour une plus juste répartition des revenus et fortunes, pour de nouvelles améliorations des salaires et des conditions de travail.

Le Comité de l'Union syndicale suisse.

Informatique

Nous avons signalé dans un précédent numéro, la mise prochaine sur pied d'une commission rattachée au service de l'enseignement secondaire, chargée de l'étude des diverses questions qui se rattachent à cette science.

Une partie du plan d'étude de cette commission concerne très particulièrement l'enseignement. C'est pourquoi le Département de l'instruction publique a jugé indispensable d'associer la SPN, ainsi que les autres associations professionnelles aux travaux envisagés.

Le CC/SPN désignera donc, dans sa prochaine séance, un délégué à la commission générale.

Par la suite, la SPN sera associée au travail d'une ou de plusieurs sous-commissions, selon l'intérêt direct ou indirect que nous pourrions y trouver.

Rappelons que la présidence de cette commission a été confiée par le DIP à M. René Jeanneret, lequel a été déchargé d'une partie de son enseignement.

GB

Enseignement du français

Au cours de l'année dernière, un certain nombre de collègues des degrés primaires, préprofessionnels et secondaires du Locle, sous l'égide de la SPL pour les primaires et préprofessionnels et de l'APESC pour les secondaires, ont constitué des commissions de travail chargées d'étudier l'inter-pénétration et la coordination des programmes et des enseignements dans différentes disciplines.

La commission « Français » a fait tenir au comité SPL, lequel l'a transmis au CC/SPN, un rapport fort intéressant qui ne se borne pas à dénoncer les incohérences actuelles, mais ébauche une démarche propre à pallier cet état de fait.

Le CC/SPN, à son tour l'a transmis au DIP. Ce travail pourrait fournir la base d'une harmonisation souhaitable, non seulement dans le domaine du français, mais dans toutes les disciplines de base.

GB

Jura

Tous les textes destinés à cette chronique doivent être envoyés à Francis Bourquin, chemin des Vignes 5, 2503 Biel.

Calendrier pour la première quinzaine de novembre

SAMEDI 6 NOVEMBRE

Société pédagogique romande (SPR)

Assemblée extraordinaire des délégués. A 15 heures, à Yverdon. A l'ordre du jour : réforme des structures.

MERCREDI 10 NOVEMBRE

Groupe jurassien de cinéma

Séance d'information sur la TV à l'école (TV en circuit fermé, appareils de prise de vue électronique, enregistreurs vidéo, ressources des futures vidéo-cassettes). A 14 heures, à Moutier, Ecole secondaire. Invitation à tous les collègues intéressés.

VENDREDI 12 NOVEMBRE

Société des enseignants bernois (SEB)

Conférence des présidents de sections. A 17 heures, à Moutier, Hôtel de la Gare.

MARDI 16 NOVEMBRE

Inspectorat cantonal d'éducation physique

A 18 heures, dernier délai pour la réception (par H. Girod, Sur le Crêt 5, 2533 Evilard) des inscriptions en vue du cours de ski qui aura lieu aux Crosets/Val d'Illiez, du 26 au 30 décembre.

Jura et de Biel, mais également du canton de Neuchâtel¹.

Toutes ces dispositions viennent d'être appliquées pour la première fois. En effet, à la suite des examens qui ont eu lieu à Delémont au début de septembre, 16 élèves (sur 40 candidates) ont été admises par la Direction de l'instruction publique. 10 d'entre elles sont Neuchâteloises (4 de La Chaux-de-Fonds, 2 de Fleurier, 2 de Saint-Aubin, 1 de Corcelles et 1 de Lignières), les 6 autres se recrutent dans le Jura et à Biel (2 de Delémont, 2 de Biel, 1 de Courtemary et 1 de Moutier). Ces 16 jeunes filles ont maintenant commencé à suivre, à Delémont, des cours qui dureront trois ans.

... ET UNE COMMISSION

En rapport avec l'information ci-dessus, signalons que la DIP a créé, en mars de cette année, une Commission d'étude de l'enseignement préscolaire².

L'une des tâches de cette commission est de se préoccuper d'une éventuelle liaison entre le travail de l'école enfantine et celui des deux premières années de l'école primaire. Soucieuse de ne pas aborder ce problème de façon unilatérale, la commission souhaite connaître l'avis des catégories d'enseignantes intéressées. D'où les questions suivantes :

— Qu'attendent les institutrices et les maîtresses d'école enfantine les unes des autres ?

— Ont-elles et peuvent-elles avoir des points de rencontre ?

— Ont-elles des problèmes communs ou des différends importants ?

Que celles qui ont, à ce sujet, des idées à exprimer, des remarques à faire valoir, des suggestions à formuler s'adressent, par écrit, jusqu'au 10 novembre au plus tard, à la secrétaire de la commission sus-nommée,

Mme Ariane Boillat, institutrice,
Ecole primaire de Boujean,
22, route de Soleure
2500 Biel

Francis Bourquin.

A propos de maîtresses enfantines

DES CANDIDATES...

Comme on le sait, des dispositions nouvelles sont entrées en vigueur cette année pour la formation des maîtresses enfantines :

- les études, qui se font à l'Ecole normale de Delémont, dureront désormais trois ans ;
- ces études commenceront maintenant en automne ;
- les admissions auront lieu chaque année ;
- les candidates choisies viendront non seulement du

¹ Il faut souligner avec satisfaction la coordination **effective** qui s'est ainsi instaurée entre Neuchâtel et le Jura dans un domaine au moins des structures scolaires. Sauf erreur, des dispositions analogues sont appliquées désormais pour la formation des maîtresses ménagères des deux régions dans le cadre de l'Ecole normale de Porrentruy. Tout cela compense un peu d'autres situations, où la coordination pronée est probablement négligée : je pense ici, en particulier, aux modalités de passage du début de l'année scolaire à l'automne...

² La désignation de cette commission est-elle conforme à la situation et à la législation actuelles, ou prévoit-elle de leur modification ? Jusqu'ici, il n'a jamais été question chez nous d'**enseignement** préscolaire. C'est si vrai que, dans le cadre de la Société des enseignants bernois (SEB), les maîtresses enfantines des deux parties du canton disposent d'un statut spécial parce qu'elles n'ont pas droit légalement à la qualification d'**enseignantes** !

Un appel de la Fédération romande des consommatrices, section jurassienne

A plus d'une reprise, en rendant compte des délibérations du comité central SPJ, j'ai été amené à mentionner les contacts pris avec la section jurassienne de la FRC. Lors des entrevues qui ont eu lieu, on ne s'est pas cantonné dans des discussions purement théoriques. Il a été convenu d'une collaboration, qui prendrait l'aspect suivant : la SPJ assurera la diffusion, auprès du corps enseignant, des informations que la FRC fournira sur le thème si important de la vie économique (cf. l'«Educateur d'il y a quinze jours»).

Voici le premier signe de cette collaboration. Il apparaît sous une forme un peu spéciale (l'appel ci-dessous) — mais qui permettra peut-être d'autant mieux de sensibiliser les élèves aux phénomènes complexes de l'économie. Qu'on en juge !

Francis Bourquin.

ACHETONS MOINS PENDANT DIX JOURS !

Du 5 au 15 novembre 1971, la Fédération romande des consommatrices, appuyée par diverses associations féminines et familiales, préconise une trêve de la consommation, concrétisée par une trêve des achats. Il s'agit de protester contre l'inflation, contre les hausses abusives de prix.

Malgré les appels à la prudence et à la modération lancés par nos autorités, les prix continuent à grimper allégrement. Pourquoi ? Parce que nous consommons trop, que nous achetons n'importe quoi à n'importe quel prix. Nous ouvrons toutes grandes nos oreilles aux sirènes de la publicité, qui chantent les vertus de maints objets-fétiches garants de bonheur et de félicité... Nous nous découvrons chaque jour de nouveaux besoins. Nous achetons «les yeux fermés», ainsi que le recommandent les publicitaires. Mais, comme le dit G. Elgozy : «Au pays des consommateurs aveugles, les producteurs borgnes sont rois.» Et ils manifestent leur royauté en pratiquant, entre autres, la politique des prix qui les avantage.

Alors nous avons décidé de dire non :

- Non à la hausse des prix !
- Non au conditionnement des consommateurs !
- Non, par solidarité envers ceux qui, toute l'année, doivent se priver : familles modestes, personnes âgées, malades, jeunes aux études, femmes seules avec charges de famille, etc.
- Non à cette société faite uniquement pour satisfaire la production de l'automation et qui foule aux pieds les plus belles valeurs de notre civilisation.

Pour cela, pendant dix jours, il faudrait

- que les consommateurs se contentent du minimum vital, sans acheter ni appareils ménagers, ni vêtements, ni cosmétiques,
- qu'ils n'aillent ni au restaurant, ni au tea-room, ni chez le coiffeur, ni même au cinéma ;
- surtout que les jeunes participent, qu'ils contestent notre monde de «superconsommation» et de gaspillage non plus seulement en paroles, mais par des actes (délaisser les bars à café, les cigarettes, les disques, le chocolat, les glaces, les confiseries, les «machines à sous», etc.)

Dix jours, ce n'est pas trop pour nous prouver à nous-mêmes que nous sommes encore capables de nous arrêter d'acheter si nous l'avons décidé. Dix jours, c'est assez pour démontrer la force des consommateurs unis.

En effet, en Suisse, les dépenses de la consommation privée atteignent environ un milliard de francs par semaine — ou 58 millions en Romandie (moyenne arithmétique) — dont les 3/5 tombent dans les caisses des magasins. Ceci donne une idée du poids des consommateurs dans l'économie nationale. Leur mauvaise humeur pourrait faire réfléchir les responsables !

A la suite d'une grève des achats lancée par les ménages canadiens, le gouvernement du pays a créé un «ministère de la consommation», chargé de défendre les droits des consommateurs. Pourquoi n'obtiendrions-nous pas un résultat chez nous ?

Cette trêve des achats ne vise pas les commerçants qui vendent à des prix imposés et n'ont pas de gros budgets publicitaires. Ils sont les premiers à se plaindre de la masse des concours et des «actions» dont ils sont submergés, comme de la versatilité des consommateurs influencés par la publicité télévisée. Eux et nous, consommateurs, sommes pris dans le même tourbillon, qui nous est devenu si familier qu'il est difficile d'en sortir pour se demander où tout cela nous mène... Eh bien ! nous en sortirons pendant dix jours, et nous tenterons alors de reprendre en mains les rênes de notre vie.

L'influence des pédagogues est énorme dans la lutte contre la pollution de l'environnement : les enfants sensibilisés à l'école rendent leurs parents attentifs aux fautes qu'ils commettent. Par conséquent, leur influence sera décisive également s'ils nous soutiennent dans la lutte que nous menons contre la «culture» du gadget, contre les prix surfaits et la publicité douteuse. Nous les remercions de leur appui.

FRC, section jurassienne.

A propos de la radio scolaire

La commission jurassienne de radioscolaire, que préside M. Charles Hirschi, inspecteur, a lancé en septembre une enquête auprès de l'ensemble du corps enseignant du Jura. Il s'agissait pour elle de connaître un certain nombre de données, susceptibles d'orienter ses efforts et démarches à venir. Les questions posées étaient les suivantes (1) :

- | | | |
|---|---------------------|-----|
| 1. Recevez-vous régulièrement les dossiers de documentation ? | oui | non |
| 2. Souhaitez-vous des dossiers illustrés, moyennant un abonnement ? | oui | non |
| 3. Souhaitez-vous une illustration supplémentaire à l'aide de dia-positives, moyennant paiement ? | oui | non |
| 4. Equipement de votre école : | bon | |
| | insuffisant | |
| | nul | |
| 5. De quel genre d'appareil disposez-vous ? | ondes moyennes | |
| | ondes ultra-courtes | |
| | télédiffusion | |
| | appareil personnel | |
| | appareil scolaire | |
| 6. Fréquence moyenne d'écoute. | régulièrement | |
| | occasionnellement | |
| | jamais | |

¹ Nous les reproduisons ici, non seulement à titre d'information, mais pour que les collègues qui n'auraient peut-être pas reçu le questionnaire — ce sont des choses qui peuvent arriver, les jeux d'adresses utilisés n'étant pas toujours exactement à jour ! — soient quand même en mesure de répondre.

- | | | |
|--|-----|-----|
| 7. Enregistrez-vous les émissions ? | oui | non |
| 8. Achetez-vous des émissions enregistrées par des professionnels ? | oui | non |
| 9. Acceptez-vous de nous retourner des fiches critiques que nous vous enverrions régulièrement (modèle dans le dernier dossier de documentation) ? | oui | non |
| 10. Seriez-vous d'accord de participer à des discussions à propos des émissions radioscolaires ? | oui | non |
| 11. Remarques éventuelles et propositions. | | |

Au 15 septembre, il était rentré 189 feuilles d'enquête (sur 950 qui ont été expédiées), dont 151 émanant d'enseignants primaires et 38 de maîtres secondaires. Aucun délai de réponse n'ayant été fixé, il sera certainement arrivé, depuis lors, bien d'autres de ces documents. Nous invitons toutefois expressément les collègues qui n'ont pas encore réagi à faire connaître leur avis, **jusqu'au 15 novembre au plus tard**, à M. Charles Hirschi, inspecteur scolaire, Crêt du Haut 2, 2500 Biel, en indiquant évidemment leur nom, prénom (s) et adresse, et en précisant dans quelle école ils enseignent (primaire ou secondaire) et à quel degré. Comme le soulignait la lettre circulaire accompagnant le questionnaire : « Du nombre de réponses dépendra notre audience à la Radio romande. » Et il est clair que la Commission ne

pourra agir autrement que d'interpréter comme un manque d'intérêt pour la radioscolaire le fait de n'avoir pas répondu à ce sondage d'opinion.

Les réponses reçues jusqu'au 15 septembre ont déjà fourni un certain nombre d'éléments intéressants : c'est ainsi qu'il apparaît que la distribution régulière des dossiers de documentation n'est pas encore assurée à 100 %, que les deux tiers des collègues qui se sont exprimés, souhaiteraient obtenir des dossiers illustrés (même s'il fallait s'y abonner) alors qu'une majorité se prononce contre l'achat de diapositives ; l'équipement des écoles en appareils de radio laisse passablement à désirer, ce qui explique sans doute qu'un fort pourcentage de classes n'écoutent jamais, ou occasionnellement seulement, les émissions radioscolaires.

Il appartiendra à la Commission, lorsqu'elle sera en possession d'un nombre plus considérable encore de réponses, d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Ces résultats, et les commentaires qu'ils inspireront, seront portés à la connaissance du corps enseignant par l'intermédiaire de la presse pédagogique. Mais d'ores et déjà, une constatation réjouissante peut être faite : la Commission jurassienne n'est pas seule à se soucier de l'amélioration des émissions radioscolaires, dans le sens de leur diversité aussi bien que de leur qualité ; 120 collègues ont accepté en principe de remplir des fiches critiques après l'écoute des émissions, et 75 d'entre eux se sont déclarés disposés à participer à des discussions sur les différents problèmes que pose la préparation, et aussi le bon usage, de ces émissions. Il n'en pourra que résulter quelque chose de positif. *Francis Bourquin*



L'art à l'école . . .

Oui... Et pour obtenir de bons résultats dans ce domaine, seuls des produits de qualité choisis chez le spécialiste sont à même de vous donner entière satisfaction !

Dessin, peinture, huile, gouache, céramique sans cuisson, émaux, linogravure, etc...

Voyez notre rayon
« Beaux-Arts »



FABRIQUE DE COULEURS
ET VERNIS S.A.
1000 LAUSANNE
Cheneau-de-Bourg 1 - Tél. 22 33 96

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex,
Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Comment se calcule le renchérissement

Pour bien des membres de notre association, le calcul du renchérissement constitue un point relativement obscur. L'on prend connaissance, lorsque l'occasion se présente, du pour cent qui est alloué, sans bien savoir les données sur lesquelles il repose. Ne serait-ce pas légitime pourtant que chacun puisse s'expliquer le montant qu'il touche à ce titre ? Le problème du salaire n'est certes pas le point capital de notre activité ; il en fait cependant partie intégrante. La vocation, la disponibilité à la profession, l'intérêt et le dévouement n'excluent nullement la préoccupation à ce côté rémunératif du travail.

CARACTÈRES DU RENCHÉRISSEMENT

Chacun sait que le renchérissement est un montant que l'employeur verse à son employé à titre de compensation de la dévaluation, de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie. Le renchérissement n'est pas une augmentation de salaire, il n'a pas un caractère permanent. Son taux peut varier, hausser ou baisser. Il suit l'évolution du coût des besoins et des services les plus élémentaires de l'humain : se nourrir, se vêtir, se loger, s'instruire, se déplacer, etc.

TAUX DE L'INDICE

Mensuellement, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail établit l'indice des neuf groupes de biens auxquels il est convenu de se référer (alimentation, boisson, habillement, loyer, chauffage et éclairage, aménagement et entretien du logement, transports, santé, instruction) et en calcule la moyenne. Celle-ci, exprimée en points, donne le niveau de l'indice des prix à la consommation à la fin de chaque mois. En septembre 1966, l'indice a été fixé à 100 points. Nous nous trouvions, à fin août 1971 à 120,4.

MANIÈRE DONT SE SERT LE RENCHÉRISSEMENT

La compensation du renchérissement s'opère par deux voies :

1. L'allocation de renchérissement mensuelle, provisionnelle, basée sur l'indice des prix du mois de septembre et effective dès le 1^{er} janvier de l'année suivante jusqu'au 31 décembre de la même année.

2. L'allocation de renchérissement unique, compensatoire du manque provenant du calcul précédent, versée en un seul montant, en décembre de chaque année, et portant sur la période allant du 1^{er} septembre de l'année précédente au 31 août de l'année en cours.

POUR ÊTRE PLUS CLAIR

Reprendons, pour les éclairer, les deux allocations ci-dessus mentionnées. La première, l'allocation mensuelle, se comprenant plus aisément, ne nécessite pas de développement particulier. Plus compliquée se présente la deuxième, l'allocation de rattrapage.

Pour mieux la comprendre, appuyons-nous sur la réalité en remontant dans le passé. Nous considérerons, pour ce faire, la période allant du 1.9.69 au 31.8.70. Le total des

points de ces douze mois s'élevait à 1330,3 points (addition des points mensuels). L'indice mensuel moyen était donc de 1330,3 points : 12, soit de 110,9 points. Cet indice dépassait de 6,9 points l'indice de stabilisation qui était à ce moment-là de 104 points. La compensation de 6,9 points donnait ainsi un % de renchérissement de $6,9 \times 100$ soit 6,63 %.

104

Il convient maintenant de calculer la part de ce renchérissement qui nous avait été versé mensuellement durant la même période. Elle se présentait ainsi :

quatre derniers mois de 1969 à 2 % =	8 %
huit premiers mois de 1970 à 5 % =	40 %
Total	48 %

Compensation mensuelle moyenne : $48 \% : 12 = 4 \%$.

Le taux de l'allocation unique s'établissait donc ainsi pour la période considérée :

Compensation intégrale : 6,63 %

Compensation reçue : 4 %

Différence : 2,63 %

allocation qui nous a été servie au 31.12.70.

ALLOCATION DE RATTRAPAGE DE DÉCEMBRE PROCHAIN

A titre indicatif, voici les points mensuels de septembre 1970 à fin août 1971.

septembre	113,7	mars	118,2
octobre	114,3	avril	118,3
novembre	115,8	mai	119,6
décembre	116,3	juin	119,7
janvier	117,0	juillet	120,2
février	117,5	août	120,4

Calcul de l'allocation

Total des douze mois	:	1411	points
Indice mensuel moyen	:	1411 : 12	117,6 »
Indice de stabilisation	:		104 »
Hausse en points	:	117,6 — 104	13,6 »
Hausse en %	:	$13,6 \times 100$	13,08 %
		104	

Alloc. provisionnelle 1970 : $4 \times 5 \%$ 20 %

Alloc. provisionnelle 1971 : $8 \times 9 \%$ 72 %

Alloc. provisionnelle 70/71 : $20 \% + 72 \%$ 92 %

Moyenne accordée 70/71 : $92 \% : 12$ 7,67 %

Différence à compenser : $13,08 \% — 7,67 \%$ 5,41 %

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

La compensation du renchérissement pour les employés de la fonction publique n'existe que dans quelques cantons suisses. Elle n'est pas encore appliquée sur le plan fédéral.

En Valais, l'indexation est automatique et intégrale pour les employés d'Etat depuis 1953 et pour le personnel enseignant depuis 1955. Elle a effet sur les traitements et les allocations sociales. Nous nous trouvons donc ici en avance dans une heureuse solution.

Le calcul de l'indice des prix à la consommation date du 1.9.1939. L'indice atteignait 225,9 points le 1.9.1966. A cette date, ces 225,9 points sont devenus 100 points d'un nouvel indice.

Dès le 1.1.1969, après inclusion du 30 % de renchérissement et revalorisation de 5 %, les traitements et les prestations sociales ont été indexées à 104 points du nouvel indice des prix.

Dès le 1.9.1971, par suite de l'inclusion de 10 % de renchérissement cet indice de stabilisation a passé à 114,4 points.

Vincent Dussex.

Assemblée des délégués SPVal

Les délégués des sections se sont réunis en assemblée annuelle ordinaire, sous la présidence de M. Guy Revaz, à l'Hôtel des Alpes à Saint-Maurice, le mercredi 20 octobre 1971 à 14 h. 15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences.
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17.6.1970.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Rapport présidentiel.
5. Rapport du comité cantonal.
6. Rapport de la commission pédagogique.
7. Rapport de la commission des intérêts matériels.
8. Comptes de l'exercice 1970-1971.
9. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes.
10. Nomination du comité de l'assemblée des délégués 1972.
11. Divers.

V. D.

divers

Centre d'information des instituteurs

Nouvelle étape. — Notre centre achève sa onzième année d'activité dans un local de la nouvelle Ecole primaire des Ranches, au sous-sol de l'aile droite du bâtiment.

Ce local spacieux est mis gracieusement à notre disposition par la mairie de Vernier, à la suite de la démolition toute récente de la ferme Dufour, où nous avons travaillé durant sept ans.

Grâce à la compréhension du Conseil administratif de Vernier, nous pouvons ainsi occuper pour la troisième fois des locaux communaux : la première fois de 1959 à 1964 à l'ancienne école, ensuite de 1964 à 1971 à la ferme Dufour, enfin dès septembre à la nouvelle école. C'est dire la reconnaissance que nous tenons à exprimer publiquement à la municipalité de cette commune en pleine expansion, et aussi à Georges Gallay, notre animateur, infatigable autant qu'enthousiaste.

Travaux disponibles :

FRANÇAIS

1. **Fiches de lecture**, 1^{re} P. Complément au « Premier Livre de Lecture », ces 53 planches A4, de 6 dessins chacune, illustrent les difficultés classiques selon l'ordre même où elles sont présentées dans le manuel genevois précité.

Prix : Fr. 8.—.

2. **Exercices de français**, 1^{re} P., d'après le travail de fin de stage de Mmes Nobs et Sculier. Il s'agit de 116 feuillets A5, pour la plupart illustrés, utilisables individuellement ou collectivement au cours de leçons de langage, lecture et vocabulaire.

Prix : Fr. 8.—.

Idem pour la 2^e P. : 147 feuillets A5, suite des précédents.

Prix : Fr. 10.—.

3. **Grammaire** 5^e P., par Mme E. Crauzaz, institutrice. 62 pages comprenant la présentation des notions figurant au programme, suivies d'exercices gradués et variés, ouvrage conçu dans un esprit moderne, celui de Galichet.

Prix : Fr. 9.—.

4. **Lecture expliquée**, 4^e, 5^e et 6^e P., de Mme C. Racine. Ce travail de 56 pages comprend :

- a) une courte biographie de Daudet, Ramuz, J. Renard et Tœpffer ;
- b) des textes expliqués de ces auteurs célèbres, suivis d'un questionnaire avec les réponses pour le maître.

Prix : Fr. 8.—.

CALCUL

5. **Corrigé du manuel genevois** de 5^e P., 160 feuillets A4 sur 2 pages.

Prix : Fr. 9.—.

6. **Mathématique moderne et signaux routiers** à l'usage des instituteurs, 20 pages comprenant l'exposé des notions fondamentales de mathématique moderne et des applications, le tout basé sur l'ensemble des signaux routiers selon le dépliant du TCS.

Prix : Fr. 5.—.

7. **Espace**, par Mlle R.-M. Pilet, pour la 1^{re} et 2^e P. 15 planches de dessins se rapportant aux positions relatives de 2 ou 3 objets l'un par rapport aux autres.

Prix : Fr. 4.—.

GÉOGRAPHIE

8. **Fiches sur la Suisse**, 5^e (et 6^e P. éventuellement : révision). 67 feuillets A4 divisés en 2 parties :

- a) fiches guides pour les élèves en vue du travail par groupes, individuel ou collectif ;
- b) fiches documents pour le maître comprenant le corrigé des fiches d'élèves.

Toutes ces fiches sont illustrées de croquis et de schémas.

Sujets traités :

1. Survol de la Suisse
2. Le Jura et le Plateau
3. Préalpes et Alpes.

Prix : Fr. 9.—.

HISTOIRE

9. **Préhistoire**, par Mme Claire Borel, 1^{er} trimestre 5^e P. Série de 42 planches A4 à 2 volets. À gauche des textes choisis d'auteurs à la portée des enfants ; à droite des

croquis illustrant ces textes dans les domaines de l'habitation, du vêtement, des outils, armes, parures en usage au temps de la pierre taillée, de la pierre polie et des métaux.

Prix : Fr. 7.—.

10. **Les métiers pratiqués autrefois à Genève**, d'après le nom des rues. 62 pages de textes et croquis sur les exercices militaires et les jeux d'autrefois.

Prix : Fr. 2.50.

CENTRES D'INTÉRÊT

11. **Les Esquimaux**. Ce sujet débute par une documentation illustrée de croquis sur le pays et ses habitants à 2 et 4 pattes. Lecture, exercices sensoriels, jeu mimé, travaux manuels, chants se succèdent et sont couronnés par une « Histoire à raconter ». 35 pages A4.

Prix : Fr. 3.50.

12. **Saisons**. Centre l'intérêt pour toute une année, ce travail est à la fois un guide pour le maître et les élèves travaillant par groupes, qui sont invités à faire, durant chaque saison, une série d'observations hebdomadaires, en météorologie, botanique et zoologie. Poèmes et dictos leur apportent quelque fantaisie. Le tout couronné par 22 magnifiques planches offset de dessins et bêtes dus à notre ami Jean-Charles Cornioley. Sans compter les nombreux croquis illustrant les textes. 58 pages A4.

Prix : Fr. 9.—.

13. **Saynètes pour Noël et les vacances**, à jouer par les écoliers d'une classe :

- Noël pour deux petits enfants (de Mme Blanchet), 25 personnages (16 pages).
- Il a passé par ici (de Robert Rudin), 25 personnages (18 pages).
- Une journée d'été, jeu chanté, dansé, mimé (de Rudin), (12 pages).
- Une machine pas comme les autres (de Rudin), 24 personnages (16 pages).

Chaque saynète : Fr. 1.— pièce.

COMMANDES par versement au CCP 12-15155 en indiquant au dos du coupon les travaux désirés.

*Centre d'information des instituteurs,
Genève-Vernier.*

Un crapaud âgé de 50 ans...

On n'en trouve pas souvent ; ni au bord de n'importe quelle rivière. Il s'agit du « Crapaud à lunettes » (ça se comprend à cet âge), le journal édité par Pro Juventute à l'intention des adolescents de 10 à 15 ans, seul de son espèce en Suisse romande.

Ce vaillant quinquagénaire se porte bien, reste très jeune et n'a pas de rhumatismes. Ses lecteurs l'apprécient beaucoup ; leurs nombreuses lettres le prouvent. A l'état de tête, il portait le nom d'« Ecolier romand », puis il est devenu ce batracien bien connu en 1964.

Pour marquer son cinquantième anniversaire, le « Crapaud à lunettes » a pris du poids : il paraît désormais sur 12 pages, chaque semaine. Cette nouvelle enchantera ses amis. Compte tenu de cette réjouissante amélioration et de divers facteurs d'ordre technique et économique, le prix de l'abonnement passe à Fr. 20.— par année (étranger Fr. 25.—) au fur et à mesure des renouvellements.

Le Micro-Robert: un Robert pensé pour les jeunes

Caractéristiques :

**1232 pages, 21,5 x 13,5
couverture cartonnée, pelliculée
en trois couleurs.
30000 mots imprimés en couleur**

Prix : seulement Fr. 22.50

- Manuel d'orthographe**
- Guide des prononcations**
- Abrégé de grammaire par l'exemple**
- explique chaque signation**
- donne de nombreux exemples**
- renvoie de chaque mots aux principales associations d'idées analogiques**

En vente chez votre librairie ou

**Librairie
de l'Enseignement**

SPES S.A.

**2, rue St-Pierre
1003 Lausanne
Tél. 021-203651**



MOBILIER SCOLAIRE EN TOUS GENRES

Agencement complet d'auditoires et salles diverses de vos collèges et bâtiments communaux.

Un choix immense de nouveaux modèles de chaises et fauteuils.

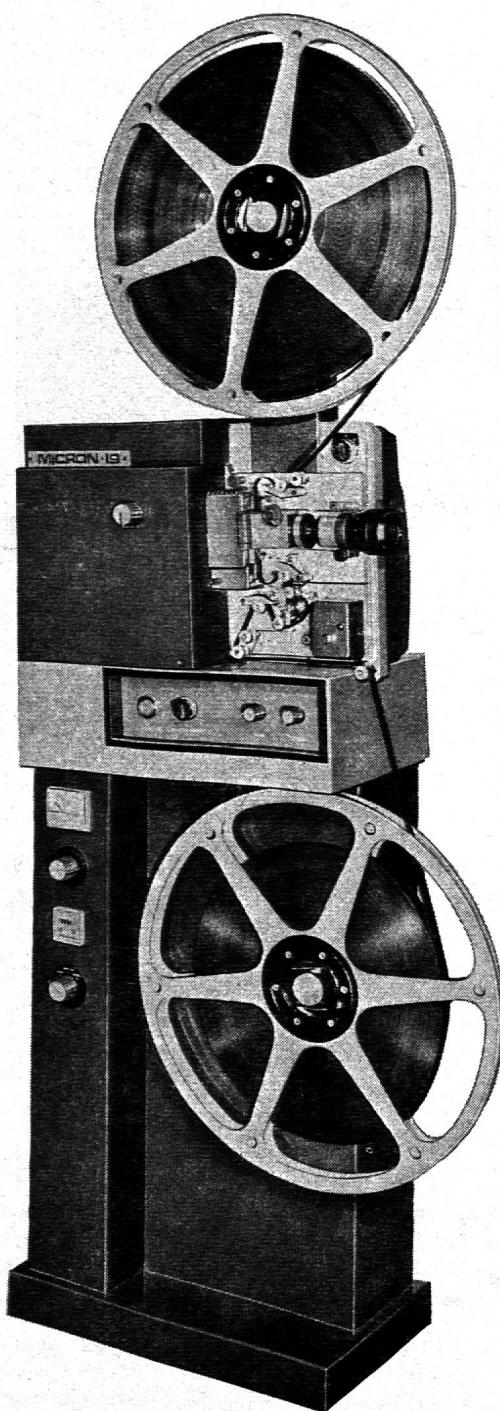
Demandez visite ou documentation à :

TUBAC S.A.
Route de Lausanne 4, 1401 Yverdon
Tél. (024) 2 42 36 - 2 42 37 - 2 42 56

ciné construction s. a.

**études et réalisation
de cinémas et de
salles de spectacles**

47, chemin des Fleurettes
1007 Lausanne, tél. (021) 26 19 63



Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERNE
1820 Montreux
J. A.

propose aux groupes scolaires équipés d'une aula, d'un auditoire destiné à la projection didactique et récréative

le projecteur cinématographique 16 mm de cabine

MICRON 19

de la maison italienne



filiale de la MICROTECHNICA de Turin

Ses principales caractéristiques sont :

- lampe xénon 450 ou 900 W
- redresseur incorporé
- bras pour bobines de 1500 m (2 h 20' de projection)
- réenroulement sur le projecteur
- amplificateur entièrement transistorisé 20 W
- lecture du son optique et magnétique
- objectif à focale variable de 35 à 65 mm